

---

**NGCC Earl Grey – Prolongation de la durée de vie 2015**  
**Conférence des soumissionnaires – Jeudi 22 janvier 2015**  
**Holliday Inn Express, Stellarton (Nouvelle-Écosse)**  
**COMPTE RENDU**

**La réunion commence à 9 h 05.**

**MOT D'OUVERTURE**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) souhaite à tous les participants la bienvenue à la Conférence des soumissionnaires et procède à une table ronde. On présente un aperçu de l'ordre du jour (on signale que les questions doivent se limiter aux sujets dans l'ordre dans lequel ils sont appelés) et des spécifications.

**PARTIE 1 – POINTS DE TPSGC**

**1- Documents fournis aux soumissionnaires**

La liste des documents diffusés sur Achatsetventes.gc.ca est présentée aux participants, y compris un aperçu des contenus, dans l'ordre suivant :

- L'invitation à soumissionner, y compris les spécifications diffusées dans trois fichiers distincts, en raison de la taille;
- la modification no 1 avec les questions et réponses;
- la modification no 2 avec les questions et les réponses et les livrets de stabilité;
- la modification no 3, avis avec des questions et des réponses et le changement de date de clôture;
- la modification no 4 avec les questions et réponses, ainsi que des dessins;
- la modification no 5, avis concernant le changement d'emplacement pour la visite du navire et la conférence;
- la modification no 6 avec les questions et réponses, ainsi que des dessins;
- la modification no 7 avec les questions et réponses, ainsi que des dessins.

La modification no 8 est en préparation et comprendra davantage de questions et de réponses et de dessins.

**2- Examen du processus de Réparation navale en fonction du budget**

Un aperçu du processus de « Réparation navale en fonction du budget » est présenté aux participants. Celui-ci est inspiré d'un processus utilisé en Colombie-Britannique et on y fait référence en utilisant le terme « budget ouvert ». La principale différence réside dans une liste priorisée d'éléments que les entrepreneurs doivent soumissionner, selon des seuils minimaux et maximaux. Tous les éléments valent le même montant de points et sont énumérés dans la liste selon une valeur estimative et une importance décroissante. En ce qui a trait au présent besoin, les

---

spécifications comprennent deux volets de travail : les éléments propres aux travaux portant sur la prolongation de la durée de vie du navire, et ceux propres au travail de radoub. Les éléments propres au radoub sont cernés dans les appendices A et B et insérés en tant que sections 11 et 12 de la liste priorisée des éléments de travail. Le nombre d'éléments qui valent 10 points chacun est additionné et utilisé pour diviser le prix total évalué du soumissionnaire. On recommandera d'attribuer le contrat à l'entrepreneur ayant présenté la soumission conforme ayant la valeur par point la plus basse.

Le processus de «Réparation navale en fonction du budget » a été inclus dans les changements apportés à l'annexe H d'une invitation à soumissionner habituelle. Voici les changements :

- Ajout d'un appendice 2 intitulé « Fiche de renseignements concernant l'établissement des prix cumulés », laquelle énumère les prix cumulés et les points lorsque le soumissionnaire a arrêté d'ajouter des éléments de travail.
- Le Tableau d'évaluation, section H1, a été modifié pour inclure les prix cumulés et les points du nouvel appendice 2.
- Les soumissionnaires devaient remplir d'abord la fiche de renseignements sur l'établissement des prix cumulés de l'appendice 1 de l'annexe H, et puis transférer les prix pour chaque élément dans la ligne connexe du nouvel appendice 2. Les soumissionnaires doivent respecter la liste priorisée consécutivement jusqu'à ce que leur prix cumulatif soit plus haut que le seuil le plus bas de 11 250 000 \$ mais pas plus que le seuil maximal de 11 850 000 \$. Par la suite, le prix cumulatif et le nombre de points sont transférés au Tableau d'évaluation.

### 3- Rappel concernant le processus d'approvisionnement

On rappelle aux participants les lignes directrices et les points importants :

- La date de clôture a été reportée au 20 février 2015 à 14 h HNE.
- Les soumissions doivent être soumises en copies papier et électronique à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC à Gatineau (Québec). Les adresses sont indiquées sur la page de couverture du document de l'invitation à soumissionner. C'est le seul bureau qui peut accepter les soumissions pour ce marché. Les soumissions ne peuvent pas être envoyées à des bureaux régionaux de TPSGC ou directement à l'autorité contractante du Ministère.
- Il s'agit de service de radoub de navire sans équipage et la charge ou la garde sera assurée par l'entrepreneur.

### 4- Examen de l'invitation à soumissionner

- Les parties 1 à 6 (instructions et procédures) [TPSGC] ont été abordées avant la réunion. Aucune question et aucun commentaire sur les parties 1, 2, 3, 5 et 6.
- Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection :  
Question : Y aura-t-il un processus public?  
TPSGC : Non, aucun processus public n'est prévu pour cette invitation à soumissionner.  
Question : Quand le marché sera-t-il attribué?  
TPSGC : On prévoit attribuer un contrat environ deux semaines après la date de clôture.

- 
- Partie 7 - Clauses du contrat subséquent : aucune question et aucun commentaire.  
TPSGC avise les participants que les dates précisées dans l'article 7.32 pour la période des travaux ont été modifiées dans la modification no 7.
  - Les annexes ont été traitées avant la réunion.  
Aucune question et aucun commentaire sur les annexes B, C, D, E, F, G et I.
  - Annexe H, Fiche de présentation de la soumission financière  
Demande : Est-ce que TPSGC peut fournir les fiches des données financières de l'annexe H en format MS Excel?  
TPSGC : Le document original est en format Word Pro, et on ne peut donc pas le transférer en MS Excel. Le Ministère tentera de rendre le document disponible en format MS Excel.
  - Annexe J, Produits livrables et attestations  
TPSGC offre de revoir les éléments obligatoires, mais aucun soumissionnaire n'est intéressé.

## PARTIE 2 – ANNEXE A, SPÉCIFICATIONS DES TRAVAUX DE PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE ET DE RADOUB DU NAVIRE

L'autorité technique de la GCC a présenté une liste de l'équipement fourni par le gouvernement (ÉFG).

Les sections 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 14, 17, 19, 21, 23, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54 et 55 du devis ont été vérifiées avant la réunion; ni questions ni commentaires n'ont été formulés.

### Sections du devis pour lesquelles des questions et des commentaires ont été formulés

- Section 1, sous-section 1.7.1, Frais et coûts  
Question : Il est difficile pour les chantiers de faire approuver les plans par la SMTC; ainsi, ils répondront uniquement aux demandes des propriétaires. On suggère que le Canada couvre les coûts ou que des indemnités soient prévues.  
Canada : La question est notée et sera traitée après la réunion.  
Instructions supplémentaires après la réunion : L'entrepreneur assumera les coûts d'approbation des plans. Il incombe à l'entrepreneur de planifier les inspections de la SMTC; toutefois, ce sera la Garde côtière qui en assumera les coûts.
- Section 1, sous-section 1.12.1.2, Plans et calendriers  
Question : Le devis indique que les documents de la section 1.12.2 sont des produits livrables, mais ils ne figurent pas à l'annexe J.  
Canada : La question est notée et sera traitée après la réunion.  
Instructions supplémentaires après la réunion : TPSGC mettra l'annexe J de la demande de soumissions à jour afin qu'elle comprenne la liste des produits livrables qui se trouve à la section 1.12.2 de l'annexe A de devis.
- Section 6, sous-section 6.1.5, Dessins d'exécution, soumission à la SMTC

---

Question : On mentionne de nouveau le fait que la SMTC exige que le propriétaire demande l'approbation des plans, ce qui cause un retard de calendrier qui oblige l'entrepreneur à tenir compte dans sa planification des approbations de la SMTC. On suggère que la GCC fasse approuver les plans.

Canada : La question est notée et sera traitée après la réunion.

Instructions supplémentaires après la réunion : La GCC traitera ce point au moyen d'une lettre au bureau local de la SMTC au moment de l'attribution du contrat.

- Section 6, sous-section 6.1.6,

Question : Faudra-t-il mettre à jour les dessins conformes à l'exécution en AutoCAD? Les dessins au trait rouge seront-ils acceptés?

Instructions supplémentaires après la réunion : Lorsque seuls des plans en format TIFF sont disponibles, l'entrepreneur doit les mettre à jour à l'aide d'AutoCAD.

- Section 6, sous-section 6.1.1.1

Question : Cette section stipule qu'il faut utiliser AutoCAD 2000; peut-on utiliser une version plus récente?

Canada : Toutes les références à la fourniture de plans en format ACAD doivent provenir d'AutoCAD 2010 ou une version plus récente.

- Section 10, Exigences du représentant détaché

Questions : Y aura-t-il des indemnités prévues pour les représentants détachés? Il est difficile pour les chantiers de déterminer un prix ferme, et cela s'applique tout autant aux représentants détachés; la séparation des tâches entre le représentant détaché et l'entrepreneur n'est pas claire dans ce devis.

Canada : La question est notée et sera traitée après la réunion.

Question : Les représentants détachés ne sont-ils pas tous indiqués à la section 10?

Canada : Seuls les représentants détachés principaux figurent à la section 10.

Instructions supplémentaires après la réunion : Toujours en cours d'examen; aucune indemnité ne sera offerte. La Garde côtière fournira davantage d'information au sujet de la mobilisation des représentants détachés.

Appendice A- Éléments de travail du radoub inscrits à la section principale 11 – Les sections de l'appendice A sont indiquées par le suffixe A.

Les sous-sections 1A, 2A, 5A, 7A, 11A, 12A, 13A, 14A, 17A, 18A, 19A, 20A, 22A et 23A de l'appendice A du devis de radoub ont été vérifiées avant la réunion; ni questions ni commentaires n'ont été formulés.

Instructions supplémentaires après la réunion : L'entrepreneur doit noter que les sections 1A, 2A, 3A, 6A, 7A, 8A et 17A de l'appendice A ne seront pas terminées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

- Section 3A/6A

Question du Canada : Comment ferons-nous le suivi des extincteurs à bord du navire lorsque ce dernier sera sous la garde de l'entrepreneur?

Instructions supplémentaires après la réunion : Sous-section 3A.5 – Supprimer entièrement et remplacer par : « Lorsque le navire est sous la garde du chantier, l'entrepreneur doit s'assurer qu'un matériel de lutte contre l'incendie adéquat est fourni (extincteurs d'incendie fournis par l'entrepreneur). L'entrepreneur devra retirer les extincteurs d'incendie du navire et les entreposer adéquatement jusqu'à ce qu'une nouvelle certification soit requise.

L'entrepreneur doit étiqueter tous les extincteurs afin d'en indiquer l'emplacement; les extincteurs certifiés de nouveau doivent être remis à leur emplacement original lorsque le navire est remis en état d'héberger l'équipage. »

- Sous-section 11A.8.3

Question : S'agit-il de 1 200 pi de cordons de soudure ou 1 200 pi de soudure?

Canada : Comme l'indique le devis, il s'agit de 1 200 pi de cordons de soudure.

- Sous-section 4A.2

Question : Les capteurs de niveau PSM sont-ils fournis par l'entrepreneur ou par le gouvernement? Y a-t-il plus de renseignements à ce sujet?

Instructions supplémentaires après la réunion : L'entrepreneur doit noter que les capteurs de niveau des réservoirs ICT1000 ne sont pas fournis par le gouvernement.

Niveau et température – PSM Marine série 1000 ICT

Émetteur, modèle 1060/C/S1/12/S/F/\*\*

Sorties analogiques et numériques en fonction

Sortie de signal analogique : 4 à 20 mA

Sortie numérique RS485/Modbus

Alimentation : 12 à 30 V c.c.

Portée nominale : 10 mWG

Bride de fixation au réservoir

Câble à haute résistance Longueur : 12 mètres

Version non-SI

Configuration d'usine comprise (plage étalonnée : 0 à 498,65 cm de H<sub>2</sub>O)

Étiquette : citerne de ballast n° 5, bâbord – membrure 10-17

Niveau et température – PSM Marine série 1000 ICT

Émetteur, modèle 1060/C/S1/12/S/F/\*\*

Sorties analogiques et numériques en fonction

Sortie de signal analogique : 4 à 20 mA

---

Sortie numérique RS485/Modbus  
Alimentation : 12 à 30 V c.c.  
Portée nominale : 10 mWG  
Bride de fixation au réservoir  
Câble à haute résistance Longueur : 12 mètres  
Version non-SI  
Configuration d'usine comprise (plage étalonnée : 0 à 497,38 cm de H<sub>2</sub>O)  
Étiquette : citerne de ballast n° 5, tribord – membrure 10-17

Module de fonctions à distance PSM  
Modèle : RFM1MEG2  
Module de terminaison standard à une entrée  
Boîtier IP67 en aluminium revêtu et à usage général  
(2) passe-câble nickelés M20 IP68

- Sous-section 8A  
Question : L'entrepreneur recevra-t-il un rapport préliminaire des essais au mégohmmètre et, le cas échéant, seront-ils en format Excel?  
Instructions supplémentaires après la réunion : Les essais disponibles seront remis au soumissionnaire retenu en format électronique. À l'heure actuelle, ces renseignements sont uniquement disponibles en format PDF.
- Sous-section 9A  
Question : S'agit-il d'une inspection de la SMTC du moteur diesel et de la génératrice?  
Canada : Oui. Remarque : Un gabarit est disponible à bord du navire pour soutenir les extrémités du moteur diesel et de la génératrice pendant la remise en état.
- Sous-section 10A.4  
Question : Discussions générales concernant le représentant détaché et clarification de son rôle.  
Instructions supplémentaires après la réunion : La question est abordée dans la Section principale 10 concernant les représentants détachés.
- Sous-section 15A  
Question : On demande la marque et le modèle des anodes.  
Canada : Un document de questions et réponses traite déjà de cette question et la réponse sera affichée sur achatsetventes.gc.ca.

Appendice B - Éléments de travail du radoub inscrits à la section principale 12 – Les sections de l'appendice B sont indiquées par le suffixe B.

---

Les sous-sections 1B, 3B, 4B, 5B, 6B et 7B de l'annexe B du devis de radoub ont été vérifiées avant la réunion; ni questions ni commentaires n'ont été formulés.

- Sous-section 2B.2.3.8

Question : Doit-on fournir de l'huile de ricin?

Canada : Le fabricant a modifié l'exigence. Les nouveaux renseignements sont fournis dans le document des modifications apportées au devis.

Instructions supplémentaires après la réunion : À la sous-section 2B.2.2.1.1, dessin de référence c) dessins du nouveau système d'échosondeur ELAC ES5100, un nouveau dessin avec quelques mises à jour est fourni.

### Sections de fin de radoub 11/12, appendices A et B

- Section 16

Question : Santasalo a proposé de retirer les boîtes de vitesses du navire et de les remettre en état dans ses propres installations. Deux possibilités de soumissions pourraient ainsi s'offrir aux entrepreneurs. Le Canada accepte-t-il que les boîtes de vitesses soient remises en état dans les installations de Santasalo?

Canada : La question est notée et sera traitée après la réunion.

Instructions supplémentaires après la réunion : Les entrepreneurs doivent soumissionner au devis actuel qui prévoit une remise en état sur place. Comme indiqué dans le document de l'équipement fourni par le gouvernement, les pièces sont entreposées dans les installations de Santasalo en Ontario et y resteront jusqu'à ce que le représentant détaché ou l'entrepreneur en ait besoin.

- Section 16, sous-section 16.3.4.2

Question : Santasalo a indiqué que le numéro de dessin mis en référence pour cet élément du devis est incorrect et que le prix proposé comprendrait toute la tuyauterie requise dans le cadre du projet.

Canada :

Instructions supplémentaires après la réunion : Éclaircissement : le numéro du dessin devrait être « 8K036-3200 », soit le jeu de documents techniques.

- Section 13, sous-section

Question : Wartsila a indiqué que des blocs-moteurs embiellés seront fournis pour la réinstallation une fois les travaux de remise en état terminés dans ses installations. Incombe-t-il à l'entrepreneur d'assurer la mise en caisse et le transport des blocs-moteurs à destination et en provenance des installations de Wartsila à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse?

Canada : La question est notée et sera traitée après la réunion.

Instructions supplémentaires après la réunion : Comme l'indiquent les sous-sections 13.4.4.5 et 13.4.4.7, l'entrepreneur doit assurer la mise en caisse et la livraison des blocs à destination et en provenance des installations de Wartsila.

- Section 15, sous-section 15.3.2.2

Question : Le propriétaire doit-il fournir des pièces?

Canada : Toutes les composantes requises dans le cadre de cet élément du devis doivent être fournies par l'entrepreneur, à l'exception de celles indiquées dans la liste de l'ÉFG du tableau 15-1 : Système de commande de l'appareil à gouverner. Des dessins seront fournis. Instructions supplémentaires après la réunion : Deux nouveaux dessins fournis par Jastram seront affichés sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

- Section 18, sous-section 18.4.1.2

Question : N'y a-t-il aucune façon de mesurer l'angle d'une pale avec exactitude?

Canada : La question est notée et sera traitée après la réunion.

Instructions supplémentaires après la réunion : La sous-section 18.4.1.2 doit être remplacée par ce qui suit : La course axiale du vérin du moyeu d'hélice du mécanisme de commande des hélices à pas variable doit être coordonnée avec l'échelle de réaction mécanique de la boîte de distribution d'huile et avec les indicateurs du système de commande à distance du pas dans la salle de commande, et avec les indicateurs du pont après l'assemblage.

- Section 20

Canada : Pendant la visite, on nous a indiqué que le dessin fourni ne représentait pas correctement la configuration actuelle.

Instructions supplémentaires après la réunion : La configuration actuelle correspond à la ligne pointillée dans le dessin et montre la conduite maîtresse pour l'eau sanitaire. Le raccord aux réservoirs d'eau sanitaire n'existe plus, puisqu'on n'utilise désormais que le caisson de prise d'eau de mer. Sur le dessin fourni à titre de référence dans le devis (dessin n° 218-317-006), les réservoirs sanitaires sont la principale source d'eau et l'entrepreneur doit d'abord remarquer la pompe de transfert d'eau potable, et non les deux petites pompes à pression, qui sont à peine visibles au bas du dessin. Les réservoirs d'eau potable n'ont jamais fait l'objet d'un changement de désignation sur le dessin original du navire. À l'origine, ils devaient servir de réservoirs sanitaires, mais leurs fonctions ont changé depuis longtemps. Afin d'éclaircir les besoins propres à cette section, le dessin 218-317-004 sera affiché sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).  
Question : Le dessin n'est pas assez détaillé pour permettre d'évaluer la quantité de tuyaux.  
Instructions supplémentaires après la réunion : L'entrepreneur doit noter que ce devis vise à remplacer le système en entier. Le devis semble cibler uniquement la tuyauterie en acier. Les matériaux de la tuyauterie sont indiqués sur le dessin et l'entrepreneur doit estimer les longueurs.

- Section 22, sous-section 22.3.10

Canada : L'entrepreneur doit noter que le disjoncteur CB-08 est motorisé.

- Section 24, sous-section 24.3.12.3

Question : Quelles sont les instructions de vidange des tuyaux hydrauliques?

---

Canada : Wartsila répondra à cette question.

- Instructions supplémentaires après la réunion : Les instructions de Wartsila concernant le nettoyage des tuyaux seront affichées sur achatsetventes.gc.ca.

- Section 24, sous-section 24.3.11

Canada : Il n'est pas nécessaire de remplacer les trois principaux câbles d'alimentation qui vont du disjoncteur de génératrice attelée jusqu'à la commande de moteur dans le compartiment du propulseur d'étrave.

Question : Les dessins sont-ils approuvés par la SMTC?

Canada : Seuls les dessins de structure doivent être approuvés, et ils le seront par la société de classification.

- Section 25, sous-section 25.3.3.1

Question : Qui est responsable de fournir les pièces pour les remises en état de l'équipement hydraulique?

Canada : La Garde côtière communique avec Liebherr. Elle fera part de tous les renseignements dès qu'elle les aura reçus.

Instructions supplémentaires après la réunion : La Garde côtière a discuté avec Liebherr et attend une liste des pièces et leur disponibilité. Lorsque ces renseignements seront disponibles, la Garde côtière pourra fournir une réponse plus adéquate.

- Section 28

Question : La trousse d'installation est-elle approuvée par la SMTC?

Canada : La trousse d'installation contiendra des dessins approuvés par la société de classification.

- Section 45, sous-section 45.3.1.1

Canada : L'entrepreneur doit noter que Glamox a déjà conçu les dispositifs d'éclairage à DEL qui remplaceront directement les dispositifs d'éclairage fluorescent conformes à l'exécution. L'entrepreneur doit considérer cette entreprise comme fournisseur possible des dispositifs d'éclairage à DEL requis.

Glamox Canada Inc  
20, Crosbie Place, 4<sup>e</sup> étage  
St. John's (T.-N.-L.)  
A1B 3Y8  
709-753-2373

- Section 52

Question : Pourquoi faut-il utiliser des produits Geo-Blaster?

Canada : La question est notée et sera traitée après la réunion.

---

Instructions supplémentaires après la réunion : Le Canada exige l'utilisation du processus de Geo-Blaster. Cependant, le Canada pourra accepter d'autres options de préparation si le soumissionnaire peut démontrer qu'elles peuvent offrir un profil de surface identique et respecter la norme de préparation de surface exigée pour les revêtements prévus.

### PARTIE 3 - MOT DE LA FIN

#### Divers

Le Canada offre aux soumissionnaires du temps pour examiner la liste de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) remis au début de la PARTIE 2, et pour demander des précisions, le cas échéant. Le Canada explique que le « EFG entre les mains » signifie que ce dernier est stocké dans un entrepôt du GC.

Question : Qui est responsable d'expédier l'EFG au chantier naval?

Canada : On note la question et on la traitera après la réunion.

Instructions supplémentaires après la réunion : Le Canada sera responsable du coût de l'expédition au chantier naval de l'EFG stocké dans ses entrepôts.

TPSGC termine la réunion et remercie tous les participants de leur présence à la Conférence des soumissionnaires.

La séance est levée à 12 h 25.

Allen Bilodeau - Autorité contractante  
Direction des systèmes maritimes  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Tél. : 819-956-5950, Cel. : 613-266-6448, Téléc. : 819-956-7725  
allen.bilodeau@tpsgc.gc.ca